



République Française
Département des Alpes- Maritimes
Ville de TENDE

AR Prefecture

006-210601639-20240412-2024_29-DE
Reçu le 16/04/2024

**EXTRAIT
DU REGITRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 12 AVRIL 2024**

**Le vendredi 12 avril 2024 à 18h00,
Les membres du conseil municipal de la commune de Tende se sont réunis dans la salle du conseil, sur convocation qui leur a été adressée le 8 avril 2024, par le Maire, sous la présidence de Jean-Pierre VASSALLO, Maire.**

Etaient présents : Jean-Pierre VASSALLO – Dominique DALMASSO - Lucie MOULIN – Morgan MILANO – Myriam PASTORELLI – Sébastien VASSALLO – Jean-Charles QUERCIA - Marguerite CARBONI- Marilène DALMASSO - – Françoise VADA – Cyril LEJA – Patricia ALUNNO - Elise FERRARI - Olivier GIACOMETTI

Pouvoirs : Caroline FRANCA à Olivier GIACOMETTI

Absents excusés : Laetitia DUCHET - Cédric BERGALLO –Florent REYNAUD – Maryse CASTELLANI

Membres du conseil municipal			
En exercice	Présents	Procurations	Absents
19	14	1	4

Mme Myriam PASTORELLI a été désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 2024_29

Objet : 17- 7.1.8 – BILAN ANNUEL ET REVISION DES AP ET DES CP

Conformément aux articles L.2311-3 et R. 2311-9 du code général des collectivités territoriales (CGCT), les prévisions budgétaires en investissement peuvent comprendre des autorisations de programme (AP) et des crédits de paiement (CP). Cette procédure favorise la gestion pluriannuelle d'investissements qui vont se dérouler sur plusieurs années. Elle permet à la commune de ne pas faire supporter au budget de l'année l'intégralité d'une dépense pluriannuelle.

En effet, l'article L.2311-3 du CGCT précise que les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.

Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes. L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement.

L'article R.2311-9 du CGCT précise également que les autorisations de programme correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par la commune, ou à des subventions d'équipement versées à des tiers.

La mise en place et le suivi annuel des AP/CP nécessitent une délibération du conseil municipal distincte de celle du budget. Cette délibération fixe l'enveloppe globale de la dépense ainsi que la répartition dans le temps.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant que, chaque année, obligation est faite de réaliser un bilan des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP) en cours, et d'effectuer, éventuellement, les modifications qui s'imposent du fait des adaptations apportées ou subies par les différents programmes.

Considérant qu'il est proposé de constater les réalisations 2023 et d'apporter les modifications qui s'imposent, soit au niveau de l'échelonnement des crédits de paiement, soit au niveau de l'autorisation de programme et des crédits de paiement

➤ **AP/CP – travaux de protection contre les chutes de blocs**

Par délibération en date du 14 avril 2023 , le conseil municipal a voté une autorisation de Programme et a ventilé les crédits de paiement comme suit :

Autorisation de Programme	CP réalisés		CP Prévisionnels				
	Antérieurs (av 2022)	2022	2023	2024	2025	2026	2027
2 413 380,00	0,00	0,00	0,00	913 900,00	647 740,00	851 740,00	0,00

Au vu des crédits réalisés en 2023 et des prévisions de réalisations pour les années suivantes, il convient de réviser le montant de l'autorisation de programme et de prolonger cette autorisation de programme et d'ajuster la ventilation des crédits de paiement de la façon suivante :

Autorisation de Programme	CP réalisés		CP Prévisionnels				
	Antérieurs (av 2023)	2023	2024	2025	2026	2027	2028
6 383 400,00	0,00	0,00	500 000,00	1 000 000,00	1 983 400,00	1 700 000,00	1 200 000,00

➤ **AP/CP – Réfection de la route du quartier Avraire**

Par délibération en date du 14 avril 2023 , le conseil municipal a voté une autorisation de programme et a ventilé les crédits de paiement comme suit :

AR Prefecture

006-210601639-20240412-2024_29-DE

Reçu le 16/04/2024
CP Prévisionnels

Autorisation de Programme	CP réalisés		CP Prévisionnels				
	Antérieurs (av 2022)	2022	2023	2024	2025	2026	2027
2 685 267,00	0,00	0,00	1 342 634,00	1 342 633,00	0,00	0,00	0,00

Au vu des crédits réalisés en 2023 et des prévisions de réalisations pour les années suivantes, il convient d'ajuster la ventilation des crédits de paiement de la façon suivante :

Autorisation de Programme	CP réalisés		CP Prévisionnels				
	Antérieurs (av 2023)	2023	2024	2025	2026	2027	2028
2 685 267,00	0,00	0,00	500 000,00	2 185 267,00	0,00	0,00	0,00

➤ **AP/CP – Réfection du pont de l'arme creuse**

Par délibération en date du 14 avril 2023 , le conseil municipal a voté une autorisation de programme et a ventilé les crédits de paiement comme suit :

Autorisation de Programme	CP réalisés		CP Prévisionnels				
	Antérieurs (av 2022)	2022	2023	2024	2025	2026	2027
1 083 094,00	0,00	0,00	270 773,00	812 321,00	0,00	0,00	0,00

Au vu des crédits réalisés en 2023 et des prévisions de réalisations pour les années suivantes, il convient d'ajuster la ventilation des crédits de paiement de la façon suivante :

Autorisation de Programme	CP réalisés		CP Prévisionnels				
	Antérieurs (av 2023)	2023	2024	2025	2026	2027	2028
1 083 094,00	0,00	0,00	350 000,00	733 094,00	0,00	0,00	0,00

➤ **AP/CP – Plan guide – Petites villes de demain**

Par délibération en date du 14 avril 2023 , le conseil municipal a voté une autorisation de programme et a ventilé les crédits de paiement comme suit :

Autorisation de Programme	CP réalisés		CP Prévisionnels				
	Antérieurs (av 2022)	2022	2023	2024	2025	2026	2027
102 600,00	0,00	0,00	76 950,00	25 650,00	0,00	0,00	0,00

Au vu des crédits réalisés en 2023 et des prévisions de réalisations pour les années suivantes, il convient d'ajuster la ventilation des crédits de paiement de la façon suivante :

AR Prefecture

006-210601639-20240412-2024_29-DE

Reçu le 16/04/2024
CP Prévisionnels

Autorisation de Programme	CP réalisés		CP Prévisionnels				
	Antérieurs (av 2023)	2023	2024	2025	2026	2027	2028
102 600,00	0,00	20 340,00	82 260,00	0,00	0,00	0,00	0,00

➤ AP/CP – Construction d'une cabane pastorale à Aurusi

Par délibération en date du 14 avril 2023 , le conseil municipal a voté une autorisation de programme et a ventilé les crédits de paiement comme suit :

Autorisation de Programme	CP réalisés		CP Prévisionnels				
	Antérieurs (av 2022)	2022	2023	2024	2025	2026	2027
160 000,00	0,00	0,00	90 000,00	70 000,00	0,00	0,00	0,00

Au vu des crédits réalisés en 2023 et des prévisions de réalisations pour les années suivantes, il convient d'ajuster la ventilation des crédits de paiement de la façon suivante :

Autorisation de Programme	CP réalisés		CP Prévisionnels				
	Antérieurs (av 2023)	2023	2024	2025	2026	2027	2028
160 000,00	0,00	1 000,00	30 000,00	129 000,00	0,00	0,00	0,00

➤ AP/CP – Réfection du cimetière de Saint Dalmas

Par délibération en date du 14 avril 2023 , le conseil municipal a voté une autorisation de programme et a ventilé les crédits de paiement comme suit :

Autorisation de Programme	CP réalisés		CP Prévisionnels				
	Antérieurs (av 2022)	2022	2023	2024	2025	2026	2027
3 079 731,00	0,00	0,00	500 000,00	2 309 798,00	269 933,00	0,00	0,00

Au vu des crédits réalisés en 2023 et des prévisions de réalisations pour les années suivantes, il convient de réviser le montant de l'autorisation de programme et d'ajuster la ventilation des crédits de paiement de la façon suivante :

Autorisation de Programme	CP réalisés		CP Prévisionnels				
	Antérieurs (av 2023)	2023	2024	2025	2026	2027	2028
1 570 000,00	0,00	8 184,00	761 492,00	800 324,00	0,00	0,00	0,00

➤ AP/CP – Reconstruction du mur du stade de Saint Dalmas

Par délibération en date du 14 avril 2023 , le conseil municipal a voté une autorisation de programme et a ventilé les crédits de paiement comme suit :

Autorisation de Programme	CP réalisés		CP Prévisionnels				
	Antérieurs (av 2022)	2022	2023	2024	2025	2026	2027
1 800 000,00	0,00	0,00	900 000,00	900 000,00	0,00	0,00	0,00

Au vu des crédits réalisés en 2023 et des prévisions de réalisations pour les années suivantes, il convient de réviser le montant de l'autorisation de programme et d'ajuster la ventilation des crédits de paiement de la façon suivante :

Autorisation de Programme	CP réalisés		CP Prévisionnels				
	Antérieurs (av 2023)	2023	2024	2025	2026	2027	2028
1 200 000,00	0,00	0,00	400 000,00	800 000,00	0,00	0,00	0,00

➤ AP/CP – Reconstruction de la piscine

Par délibération en date du 14 avril 2023 , le conseil municipal a voté une autorisation de programme et a ventilé les crédits de paiement comme suit :

Autorisation de Programme	CP réalisés		CP Prévisionnels				
	Antérieurs (av 2022)	2022	2023	2024	2025	2026	2027
2 400 000,00	0,00	0,00	360 000,00	1 800 000,00	240 000,00	0,00	0,00

Au vu des crédits réalisés en 2023 et des prévisions de réalisations pour les années suivantes, il convient d'ajuster la ventilation des crédits de paiement de la façon suivante :

Autorisation de Programme	CP réalisés		CP Prévisionnels				
	Antérieurs (av 2023)	2023	2024	2025	2026	2027	2028
2 400 000,00	0,00	6 636,00	920 400,00	1 472 964,00	0,00	0,00	0,00

➤ AP/CP – Reconstruction du pont de la Pia

Par délibération en date du 14 avril 2023 , le conseil municipal a voté une autorisation de programme et a ventilé les crédits de paiement comme suit :

Autorisation de Programme	CP réalisés		CP Prévisionnels				
	Antérieurs (av 2022)	2022	2023	2024	2025	2026	2027
1 146 405,00	0,00	0,00	114 640,00	859 803,00	171 962,00	0,00	0,00

Au vu des crédits réalisés en 2023 et des prévisions de réalisations pour les années suivantes, il convient d'ajuster la ventilation des crédits de paiement de la façon suivante :

Autorisation de Programme	CP réalisés		CP Prévisionnels				
	Antérieurs (av 2023)	2023	2024	2025	2026	2027	2028
1 146 405,00	0,00	0,00	500 000,00	646 405,00	0,00	0,00	0,00

➤ **AP/CP – Reconstruction du pont de la carrière de pierres vertes**

Par délibération en date du 14 avril 2023 , le conseil municipal a voté une autorisation de programme et a ventilé les crédits de paiement comme suit :

Autorisation de Programme	CP réalisés		CP Prévisionnels				
	Antérieurs (av 2022)	2022	2023	2024	2025	2026	2027
1 847 774,00	0,00	0,00	92 389,00	92 388,00	1 662 997,00	0,00	0,00

Au vu des crédits réalisés en 2023 et des prévisions de réalisations pour les années suivantes, il convient d'ajuster la ventilation des crédits de paiement de la façon suivante :

Autorisation de Programme	CP réalisés		CP Prévisionnels				
	Antérieurs (av 2023)	2023	2024	2025	2026	2027	2028
1 847 774,00	0,00	0,00	500 000,00	1 347 774,00	0,00	0,00	0,00

Le conseil municipal, l'exposé du Maire entendu, et après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- D'approuver l'ensemble des modifications d'autorisation de programme et des crédits de paiement telles décrites ci-dessus
- De prévoir l'inscription au budget primitif 2024 des crédits de paiement correspondants, tels qu'ils figurent dans les tableaux ci-dessus

D'autoriser l'engagement et le mandatement des dépenses à hauteur de l'autorisation de programme

*Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus.
Pour extrait conforme*

*Le Maire
Jean-Pierre VASSALLO*

Certifié exécutoire compte tenu de la publication sur le site internet de la Commune le:
Et de la réception en Préfecture le :